



Pourquoi la CGT de l'ARI a-t-elle votée son opposition à l'avenant n°1 du 26 septembre 2023 à l'accord n°2019-02 du 29 octobre 2019 ?

La CGT doit-elle signer l'avenant mis sur la table par AXESS et signé par la CFDT ? La fédération Santé et Action Sociale consulte les syndicats avant de se positionner : signer cet accord ? Ne pas le signer ? Faire valoir son droit d'opposition ?

La CGT de l'ARI, a majoritairement répondu à cette consultation par un **NON** à la signature de cet accord et a voté pour le droit d'opposition !

- CHANTAGE A LA SIGNATURE DE LA CCUE

AXESS ajoute des « mesures » salariales, dans un accord visant à définir les contours et l'organisation des négociations pour la CCUE, afin de nous forcer à négocier par blocs sa CCUE de bas niveau. Négocier par blocs reviendra à mettre tous les moyens sur le bloc « rémunérations-classifications » et prendre le risque de ne plus avoir de moyens pour le reste: congés conventionnels, prévoyance, droits syndicaux, etc.

- LE SEGUR POUR TOUS ?

AXESS propose-t-elle une prime visant à étendre le Ségur à l'ensemble des travailleurs ? **NON**, car AXESS ne l'appliquera qu'à la condition de son financement par les financeurs. Au-delà du chèque en blanc que nous demande de signer AXESS (et que la CFDT a signé), chaque financeur (ARS, Conseil Départemental, etc.) pourra décider de la financer ou non **Comme un air de déjà vu, non ?**

- SALAIRE MINIMUM HIÉRARCHIQUE

AXESS instaure-t-elle un Salaire Minimum de Branche à SMIC + 238 € bruts ? Oui, mais ce Salaire Minimum de Branche ne pourra être mis en place que lorsque l'ensemble des thématiques auront été négociées, et la CCUE éventuellement signée. D'ici là, l'augmentation du SMIC viendra grignoter petit à petit le Ségur. La CGT demande un mécanisme visant à garantir que ce Salaire Minimum de Branche gardera toujours au moins 238€ bruts d'avance sur le SMIC mais AXESS refuse de s'y engager !

- UNE PRIME BAS SALAIRE ?

En attendant la mise en place de ce Salaire Minimum de Branche, AXESS propose une prime bas salaire, sous condition d'agrément de l'avenant par les pouvoirs publics. En plus d'être une usine à gaz, la méthode de calcul revient à très rapidement exclure de nombreux travailleurs de cette prime, y compris les précaires actuels.

Vous souhaitez contacter la CGT de l'ARI ?

Par courriel : syndicat@cgt-ari.org

Informez-vous sur : www.cgt-ari.org

Rejoignez le groupe Whatsapp et la page Facebook de la CGT ARI :

WHATSAPP



<https://chat.whatsapp.com/DbZKVswmxYEL92WUBRbtrw>

FACEBOOK



<https://www.facebook.com/Syndicat.CGT.Ari>



FAIRE VALOIR NOTRE DROIT D'OPPOSITION, ce n'est pas s'opposer à ces promesses salariales. C'est obliger AXESS et la CFDT à revenir à la table des négociations afin de transformer ces promesses en mesures concrètes, ambitieuses et non conditionnées. Tout en sécurisant les 183€